

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 5 septembre 2023, à 19h00, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	Mme Véronique Venne	Mairesse
	Mme Diane Trépanier	Siège # 1
	Mme Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2
	Mme Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Marc Foisy	Siège # 6
Sont absents :	Mme Cindy Morin	Siège # 3
	M. Benoit Tousignant	Siège #5

Assistent également à la séance, Madame Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Andréanne Lecocq, adjointe administrative et agente des services de proximité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 02.

Comme la séance débute en présence de seulement trois membres du conseil, Madame la mairesse déclare qu'elle votera sur les propositions de la présente séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 178-2023-09

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Dépôt et adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023
4. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Finances

5. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
6. Autorisation des comptes à payer
7. Approbation du déboursé numéro 1 – 2023-005 – Réfection du chemin St-Jean

Urbanisme et environnement

Aucun point

Ressources humaines

Aucun point

Sécurité publique

Aucun point

Voirie

Aucun point

Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire

8. Appui au projet « 3 actions au profit des aînés et de la communauté »

Divers

9. Correspondance

10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Adoptée

ADMINISTRATION

3. ADOPTION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

R 179-2023-09

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023

R 180-2023-09

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

À 19 h 05, le conseiller au siège numéro 6, Monsieur Marc Foisy, se joint à la séance.

4. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

R 181-2023-09

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

FINANCES

5. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 22 août au 5 septembre 2023 et totalisant un montant de 218 449,71\$;

EN CONSÉQUENCE,

R 182-2023-09

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 22 août au 5 septembre 2023 et totalisant un montant de 218 449,71\$.

Adoptée

6. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 21 743,85\$ en date du 21 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

R 183-2023-09

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 202300436 à 202300455, totalisant un montant de de 21 743,85\$;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

7. APPROBATION DU DÉBOURSÉ NUMÉRO 1 – AO-2023-005 – RÉFECTION DU CHEMIN ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé, par la résolution R-109-2023-05, le contrat de réfection du chemin St-Jean, du chemin Évangéline à la voie ferrée, suite à l'appel d'offres AO-2023-005, à l'entreprise Roxboro Excavation inc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été dûment réalisés;

CONSIDÉRANT le calendrier des versements inclus dans l'appel d'offres AO-2023-005;

CONSIDÉRANT QUE la visite de réception provisoire a été dûment effectuée sur les lieux des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs mandatés par la Municipalité pour la surveillance des travaux ont fait part de leur recommandation de paiement, tel que requis;

EN CONSÉQUENCE,

R 184-2023-09

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve la facture de 288 386.49 \$, de Roxboro Excavation inc., correspondant à 90 % du coût du contrat octroyé par la résolution R-109-2023-05 et en autorise le versement;

QUE les travaux soient financés par la subvention du Programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ 2019-2023), tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suite au dépôt de la programmation numéro 3.

Adopté

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

VOIRIE

Aucun point

LOISIRS, SPORT, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

Adoptée

DIVERS

8. APPUI AU PROJET « 3 ACTIONS AU PROFIT DES AÎNÉS ET DE LA COMMUNAUTÉ »

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'organisme promoteur *Aux Bonheurs des Aînés* auprès des aînés de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé;

CONSIDÉRANT QU'au 30 avril 2023, plus de 58 aînés résidents de Sainte-Marie-Salomé sont rejoints directement par Aux bonheurs des aînés;

CONSIDÉRANT les expériences positives de plusieurs projets réalisés avec Aux Bonheurs des aînés Lanaudière au fil des années;

CONSIDÉRANT QU'Aux Bonheurs des Aînés offre, sous réserve du financement QADA, de développer 3 actions au profit des aînés et de la communauté :

- Mise en place du Trottibus avec l'école primaire
- Mise en place de Lireatoutage
- Mise en place d'un service pour les aînés qui travaillent

CONSIDÉRANT QUE dans le projet atteint des objectifs de la politique MADA de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, soit de favoriser les saines habitudes de vie et la participation sociale des aînés soutenir et développer l'offre d'activités culturelles pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'Aux Bonheurs des Aînés participe activement au Comité de suivi de la Politique MADA de la Municipalité et collabore à différentes activités municipales (potager collectif, Fête au village, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

R 185-2023-09

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé confirme que le projet « **3 actions au profit des aînés et de la communauté** » s'inscrit dans son plan d'action MADA et encourage le Secrétariat des aînés à le financer;

QUE la Municipalité s'engage à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels.

Adoptée

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions orales de l'assemblée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

R 186-2023-09

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19 h 45 en présence de 6 personnes.

Adoptée

Le 5 septembre 2023

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

ELISA-ANN SOURDIF
Directrice générale et greffière-trésorière

Les résolutions numéros 178-2023-09 à 186-2023-09 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

Séance régulière du 5 septembre 2023